

CINQ-CENTS.

Conseil prend une Résolution qui fixe les dépenses du ministère de l'intérieur pour l'an 7. — Le Directoire envoie au Conseil un message très-presant pour l'inviter à compléter le plus tôt possible les lois relatives aux contributions de l'an 7. Il insiste particulièrement sur l'établissement des contributions indirectes, et annonce que le déficit est de 114 millions.

13 *Vendémiaire* (4 Octobre.)

Le Conseil entend plusieurs rapports sur différens objets, ainsi que des projets de Résolution dont il ordonne l'impression et l'ajournement. — Le Conseil prend une Résolution relative aux droits de bac.

ANCIENS.

Le Conseil approuve la Résolution du 7 *Vendémiaire* qui ordonne la perception d'un décime par franc chaque mois sur les rôles de l'an 6, jusqu'à la confection des rôles de l'an 7.

14 *Vendémiaire* (5 Octobre.)

Legendre, par motion d'ordre, propose l'établissement d'une banque, dont le papier seroit échangé contre du numéraire: le Conseil passe à l'ordre du jour. — La Commission chargée de présenter des moyens de fournir les 125 millions de supplément aux fonds de l'an 7, demandés par le Directoire, désire être entendue en Comité secret; les spectateurs se retirent.

Le Conseil approuve quatre Résolutions relatives à des opérations d'assemblées primaires dans le département de Saone et Loire.

15 *Vendémiaire* (6 Octobre.)

Les Conseils ne s'assemblent pas.

COUP-D'OEIL